

de concert avec lui, et c'est chose dont il s'occupe déjà. Les avantages que nous offrons, les étudiants de toutes nos institutions scientifiques seront admis à en bénéficier, ceux de l'université Laval aussi bien que ceux du collège dont parle l'honorable député (M. Sinclair).

Tous seront invités et ils formeront des comités secondaires pour travailler en rapport avec le corps central. C'est ce qui se fait en Grande-Bretagne. Elle a formé sous l'égide de son bureau consultatif, des sous-comités partout, en Grande-Bretagne, chacun avec sa spécialité. Le but est de faire par tout le pays un appel au talent et aux gens capables afin de les engager à donner leur concours à cette œuvre de coordination.

L'hon. M. PUGSLEY: Je vois par le statut qu'au-dessus de ce conseil consultatif, de savants, il a été constitué un sous-comité chargé de s'occuper de recherches scientifiques et qui doit nommer le conseil; quel est le personnel de ce sous-comité?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il se compose du ministre des Mines, de ceux de l'Intérieur, de l'Agriculture, du Travail, du Revenu de l'intérieur et du Commerce. A l'exception, du ministère du Travail, tous ces ministères ont des bureaux qui s'occupent de recherches spéciales.

M. ROSS: De quel personnel s'est entouré le docteur Macallum, et qui devra être payé sur ce crédit de \$43,600? Combien y a-t-il de fonctionnaires et comment sont-ils nommés? Sont-ils nommés par la commission du service civil, par le Gouvernement ou par le docteur lui-même?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: L'honorable député s'enquiert du rouage chargé de l'exécution du travail, et il me paraît craindre quelque irrégularité au sujet de la nomination des aides dont ces messieurs ont besoin. L'honorable député n'a rien à craindre de ce côté. Il ne s'agit nullement ici de faveurs ministérielles et l'on n'aura pas de plainte à formuler à cet égard. Si ces messieurs ont besoin de renseignements sur un sujet quelconque, nous fournissons au docteur Macallum toute l'aide qu'il demande et nous nous adressons à la commission du service civil pour avoir l'aide requise. Ces aides sont retenus tant qu'ils rendent des services, pas davantage.

Il y a, dans le moment, un secrétaire sans appointements, un commis qui a la direction générale du département sous la surveillance du docteur Macallum et des aides temporaires, au nombre de cinq ou six, chargés

de la besogne occasionnée par ces questionnaires. Quand ils auront terminé ce travail, s'il y a autre chose à faire, ils seront à la disposition du conseil consultatif, tant qu'on en aura besoin, mais on ne les gardera pas une seule journée à rien faire. L'honorable député peut être certain qu'en cette affaire, ce n'est nullement l'intention—comme ce n'est pas la pratique dans mon ministère—d'en faire un prétexte à faveurs ministérielles. Il n'en saurait être nullement question ici.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle remarquable exception!

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: En effet, l'honorable député de Saint-Jean doit être fort surpris, considérant la manière dont il gérait naguère son département.

M. ROSS: La question est tout à fait pertinente, bien qu'elle paraisse n'avoir pas beaucoup plu au ministre.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: L'honorable député se trompe, je suis prêt à donner toutes les informations.

M. ROSS: Il s'agit ici des fonds publics et tout député a droit de s'enquérir à tous égards. Je le ferai, quant à moi, tant que j'occuperai un siège en cette enceinte. La réponse du ministre ne me satisfait pas. Il lui reste \$33,600 à sa disposition après que le docteur Macallum a retiré ses \$10,000.

Le projet me paraît digne d'éloges et devrait être très utile à n'importe quel pays, mais je doute que ce soit un temps favorable pour entreprendre un travail comme celui-là, en dépit de l'opinion de l'honorable député de Kingston. Le ministre nous dit que le conseil a un secrétaire qui n'est pas payé et qu'il y a, en plus, six ou sept employés surnuméraires et que les dépenses de ce conseil consultatif ne peuvent être bien élevées, parce qu'il se réunit peu souvent. Le seul autre item composant la dépense est la papeterie et cependant il demande \$33,600. Je crois qu'il devrait nous donner plus de détails ou faire disparaître cette somme si elle n'est pas requise.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je suis prêt à donner toutes les informations que je puis donner; l'honorable député a tort de croire que je veux lui en refuser. Je comprends sa crainte qu'il ne se passe quelque chose d'irrégulier; j'aurais mauvaise grâce de m'en formaliser. Il parle de \$33,600, voudra-t-il indiquer les item?

L'hon. M. MURPHY: En déduisant de \$43,600 le traitement de \$10,000.